



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Essonne

Chef-lieu de Canton

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf novembre à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de VIRY-CHATILLON, légalement convoqué le 23 novembre 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VILAIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie VILAIN, M. Jérôme BERENGER, Mme Marie-Thérèse VIDAL, Mme Vanessa CAPELO, M. Laurent SAUERBACH, M. Gérard KIEFFER, Mme Arielle MERRINA, M. Clément CAILLAUD, Mme Adèle VILLECHEVROLLE, M. Michel RAYMOND, Mme Aurélie TROUBAT, M. Pascal LAHURE, Mme Christèle GIRAUD, Mme Denise BOCH, Mme Claudette REDON, Mme Chantal SARAZIN-LEVASSOR, M. Joël CLÉMENT, Mme Bernadette MOULAY, M. Hervé JOUY, Mme Sylvie REGLE, Mme Dominique PETIT-ARAKELIAN, Mme Anne-Marie LEMARIE, M. Simon YOWA KANYNDA, Mme Christine BOULAY-DEILHES, M. Jean-Louis BRUNEAU, M. Silamakan TOURE, M. Étienne GILBERT, Mme Martine SCHERZI, Mme Marie-France EECKHOUDT, M. Paul DA SILVA, M. Abdoulaye FALL, Mme Maria del Pilar HIDALGO, Mme Lydie ZENERE-LIMA.

Absent/excusé : M. Jean-Yves GENESTE.

Pouvoirs :

M. Gérard FREBAULT	donne pouvoir à M. Jean-Marie VILAIN
M. Mohamed BELACHEMI	donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse VIDAL
Mme Véronique BLANDIN	donne pouvoir à Mme Vanessa CAPELO
M. Thierry MARQUEZ	donne pouvoir à M. Gérard KIEFFER
M. Jean REMIGNARD	donne pouvoir à Mme Maria del Pilar HIDALGO

Secrétaire de séance : Mme Denise BOCH.

Appel et constat de l'acquisition du quorum

Le Président de séance déclare la séance ouverte, puis constate que le quorum est acquis, après avoir procédé à l'appel nominal et à l'enregistrement des pouvoirs.

Désignation du Secrétaire de séance

Mme Denis BOCH, suivante dans l'ordre du tableau, succède à Mme Christèle GIRAUD pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DONNE ACTE au Maire, à l'unanimité, des décisions n°L2018-310 à L2018-349 prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°7 du 12 octobre 2017.

1	Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'association Les Ré'Acteurs en vue de l'organisation du Téléthon 2018
----------	---

Unanimité

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Viry-Chatillon et l'association Les Ré'Acteurs.
- **PRECISE** que la convention est conclue pour une durée de six mois à compter de sa signature.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens et tous les actes afférents à son exécution et à l'exécution de la présente délibération.

2	Approbation de l'adhésion à la « Charte qualité Plan mercredi » et confirmation du Projet Educatif De Territoire (PEDT) pour les années 2018-2019-2020 approuvé le 27 juin 2018
----------	--

Unanimité

- **APPROUVE** l'adhésion à la « Charte qualité plan mercredi »,
- **CONFIRME** le PEDT approuvé en juin 2018 au terme d'une concertation et autorise le Maire à le signer, tel que modifié uniquement dans sa forme, pour se conformer aux nouveaux formulaires produits par la DDCS depuis cette rentrée 2018,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à l'exécution de la présente délibération et à l'exécution de la convention relative au Projet Educatif de Territoire.

3	Remise gracieuse partielle consentie à l'égard d'une famille concernant les frais de restauration de leurs deux enfants scolarisés en Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS) à Viry-Chatillon, pour l'année scolaire 2017-2018
----------	---

Unanimité

- **DECIDE** d'accorder une remise gracieuse partielle de la dette de cette famille, pour un montant de 1351,93 €.
- **PRECISE** que la remise accordée correspond à la différence entre le montant de la dette initiale soit 1841,49 € et le montant de la dette recalculée en fonction du quotient familial, soit 489,56 €.
-

4	Convention d'objectifs et de financement de prestation de service entre la Caisse d'Allocations Familiales et la ville de Viry-Chatillon, au profit du Relais Assistantes Maternelles « Madeleine BRES » - Convention de financement du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019
----------	--

Unanimité

- **APPROUVE** la convention qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service pour le Relais Assistantes Maternelles de Viry-Chatillon « Madeleine BRES » pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention n°452-2018 Sias 200800306, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5	Approbation de la modification de la convention constitutive – statuts du Groupement d’Intérêt Public (GIP FSL 91) ayant pour objet d’administrer le Fonds de Solidarité pour le Logement de l’Essonne
----------	---

Unanimité

- **APPROUVE** le projet de modification de l’article 2 de la convention constitutive susvisée portant sur la prorogation du Groupement d’Intérêt Public dénommé « Fonds de Solidarité pour le Logement de l’Essonne » pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2019, soit jusqu’au 31 décembre 2021.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention, ainsi qu’à prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

6	Avis du Conseil Municipal de la commune de Viry-Chatillon sur le Projet du Plan Métropolitain de l’Habitat et de l’Hébergement (PMHH 2019-2025)
----------	--

Unanimité

- **DONNE** un avis favorable sur le projet de Plan Métropolitain de l’Habitat de l’Hébergement arrêté lors du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 28 juin 2018.
- **DEMANDE** d’inscrire les demandes spécifiques de la ville de Viry-Chatillon dans le projet définitif du PMHH comme suit :
 - Prendre en compte les orientations arrêtées par délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2018 et celle du 26 juin 2018 du Conseil territorial de Grand-Orly Seine Bièvre et notamment, la production de 120 logements neufs par an et maintenir le taux de logements sociaux à 30 %.
 - Inscrire la création des zones d’exonération du Surloyer de Solidarité SLS sur la totalité de la Commune visant un rééquilibrage de peuplement dans les quartiers en sortie de l’ANRU 1, le Centre Ville et le quartier de Chatillon où se concentrent les hôtels sociaux qui accueillent des centaines de ménages au titre de l’hébergement d’urgence.
 - Annuler 31 places inscrites, en prévision, dans le projet du PMHH et tenir compte de la demande de modification adressée au Préfet de l’Essonne en date du 19 septembre 2018, en restitution de 11 places à l’EPT Grand-Orly Seine Bièvre et à la ville de Viry-Chatillon, conformément aux termes de l’arrêté interdépartemental - PREF.DRCL/n°983 du 30 décembre 2015, relatif aux modalités de dissolution de la CALE, notamment l’article 4.
 - Approuver la diminution de 14 places d’hébergement par an pour la commune de Viry-Chatillon et demander de prendre en compte les places d’hébergement d’urgence ainsi que les places d’intermédiation locative dans le décompte du taux SRU par commune.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif au projet du PMHH.

7	Cession d'une emprise foncière de 342 m² (parcelle BH n°167p) Avenue Jean Charcot et Avenue de la Belle Aimée à Viry-Chatillon – régularisation suite à la modification de la personne morale de l'acquéreur
----------	--

Unanimité

- **AUTORISE** la cession à la SCI DE LA GRANDE BROSSE, représentée par M. Didier RICHARD, de l'emprise foncière de 342 m² (parcelle BH n°167 p) sise Avenue Jean Charcot angle Avenue de la Belle Aimée à Viry-Chatillon, conformément au prix fixé par le Service du Domaine dans son avis en date du 31 mars 2017, majoré de 10 %, soit 133.927,00 €, pour l'extension de l'activité de l'entreprise ACCES TP.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer l'acte notarié qui sera dressé par Maître Eric PERINELLI, Notaire à Savigny-sur-Orge, et tout acte nécessaire à la régularisation de cette cession.

8	Convention pour la signalisation d'une aire de co-voiturage entre la Ville, le Conseil Départemental de l'Essonne et le Centre Commercial E. Leclerc sur le territoire de la commune de Viry-Chatillon
----------	---

Unanimité

- **APPROUVE** les termes de la convention de signalisation d'une aire de covoiturage entre la Ville, le Conseil Départemental de l'Essonne et le centre commercial Edouard Leclerc situé sur le territoire de la commune de Viry-Chatillon, l'aire de covoiturage étant dénommée « Aire de l'hypermarché Edouard Leclerc de Viry-Chatillon » et située au 28 route de Grigny,
- **PRÉCISE** que la convention est conclue pour une durée d'un an compter de sa signature et sera renouvelable tacitement par période de douze mois dans la limite de douze années,
- **PRÉCISE** que la convention n'emporte pas d'incidence financière pour la Commune tant pour l'implantation et l'entretien de la signalétique que pour l'entretien de l'aire de covoiturage. La Commune s'engage à communiquer sur la signalisation de l'aire de covoiturage.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les actes afférents à son exécution et à l'exécution de la présente délibération.

9	Mise à disposition d'un agent de la Ville auprès de la Caisse des Ecoles
----------	---

Unanimité

- **DECIDE** de mettre à disposition un agent de la Ville auprès de la Caisse des Ecoles, pour une durée déterminée d'un an, conformément aux dispositions financières indiquées dans la convention.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10	Mise à disposition d'un agent de la Ville auprès de la Caisse des Ecoles
-----------	---

Unanimité

- **DECIDE** de mettre à disposition un agent de la Ville auprès de la Caisse des Ecoles, pour une durée déterminée d'un an, conformément aux dispositions financières indiquées dans la convention.

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11	Rapport concernant l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France pour l'année 2017
-----------	---

Prend acte

- **PREND ACTE** du rapport présenté par Monsieur le Maire, retraçant les actions de développement social urbain et d'amélioration des conditions de vie des habitants entreprises au cours de l'exercice 2017.

12	Adhésion au groupement de commandes du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région Ile-de-France pour les assurances incendies, accidents et risques divers (IARD) pour la période 2020-2023
-----------	---

Unanimité

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France pour les marchés publics de prestations de service d'assurance dommages aux biens, d'assurance de la responsabilité civile et de la protection juridique, d'assurance de la flotte automobile et d'assurance de la protection fonctionnelle pour la période 2019-2022.
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer, et notifier les marchés et/ou accords-cadres, selon les modalités fixées dans cette convention.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement de commandes et tous les actes afférents à son exécution ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

13	Désignation d'un membre de la Commission d'Appel d'Offres suite au groupement de commande sur les carburants
-----------	---

Unanimité pour le vote à main levée

Majorité (33 voix pour : Majorité Municipale + Mme EECKHOUDT, 5 abstentions : M. DA SILVA, M. REMIGNARD, M. FALL, Mme HIDALGO, Mme ZENERE-LIMA)

- **DESIGNE** comme représentants de la Commune au sein de la CAO du groupement de commandes de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, pour la fourniture de carburant et de fuel, les membres de la CAO communale ayant voix délibérative suivants :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme EECKHOUDT Marie-France	Mme MOULAY Bernadette

14	Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion contre les risques financiers statutaires liés à l'absentéisme des agents affiliés à la CNRACL
-----------	---

Unanimité

- **APPROUVE** les taux et prestations négociés pour la Collectivité de Viry-Chatillon par le Centre de Gestion, dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire.

- **DECIDE** d'adhérer à compter du 1^{er} Janvier 2019 au contrat d'assurance groupe (2019-2022) et jusqu'au 31 décembre 2022 inclus, en optant pour les agents CNRACL pour les risques décès et accidents de services, maladies professionnelles au taux de **1,35 %** de la masse salariale assurée garanties suivantes (frais du CIG exclus) avec une franchise de 15 jours pour le risque accident de service.
- **PREND ACTE** que la contribution financière due par les collectivités au titre de la gestion du contrat groupe a été fixée à **0,05 %**, de la masse salariale assurée, par le Conseil d'administration du CIG en sa séance du 27 mars 2017 avec la fixation d'une participation minimale de 30 euros, correspondant aux frais d'émission d'un titre de recette.
- **PREND ACTE** que les frais du CIG, qui s'élèvent à 0,05 % de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **PREND ACTE** que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

15	Mise en place de la protection fonctionnelle pour 4 agents de la Police Municipale
-----------	---

Unanimité

- **DÉCIDE** d'accorder la protection fonctionnelle à quatre agents de la Police Municipale.
- **DÉCIDE** de prendre en charge les frais inhérents à cette protection, notamment les frais d'avocat et de déplacements, durant toute la durée de l'instance.
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer toute convention avec l'avocat désigné par les parties concernées.

16	Mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour trois élus
-----------	---

Unanimité des suffrages exprimés (Messieurs BERENGER, SAUERBACH et LAHURE ne prenant pas part au vote)

- **DÉCIDE** d'accorder la protection fonctionnelle à trois élus, dans le cadre des plaintes contre X du chef de diffamation et injures publiques.
- **DÉCIDE** d'autoriser, à ce titre, la prise en charge sur le Budget de la Commune des frais d'avocats, d'huissiers, conseils, des frais de consignation pouvant être engagés pour mener les actions nécessaires à la défense et à l'action en justice de ces trois élus.
- **AUTORISE** la signature de toute convention d'honoraires avec les avocats désignés par les parties concernées.

17	Autorisation de remisage à domicile des véhicules de service et attribution d'un véhicule de fonction
-----------	--

Unanimité des suffrages exprimés (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote)

- **DECIDE** de modifier la liste des fonctions ouvrant droit à l'attribution d'un véhicule de service avec remisage à domicile.

18	Révision des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) de millésime antérieur et création d'une Autorisation de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) millésime 2018
-----------	--

Majorité (32 voix pour : majorité municipale, 6 abstentions : opposition)

- **DECIDE** de réviser les AP/CP pour les montants totaux (AP) et les répartitions (CP).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des concours financiers susceptibles d'être alloués au titre des programmes et opérations financés dans le cadre des autorisations de programmes et à revêtir de sa signature toute convention se rapportant à ces projets.

19	Admissions en non-valeur et créances éteintes
-----------	--

Unanimité

- **ADMET** en non-valeur, sur le Budget principal, les 36 titres d'un montant total de 4 206,11 € irrécouvrables par les services de la perception.
- **ADMET** en créances éteintes, sur le Budget principal, les 32 titres d'un montant total de 3 811,51 € irrécouvrables par les services de la perception.

20	Décision Modificative n°2 – Budget Principal – exercice 2018
-----------	---

Majorité (33 voix pour : majorité municipale + Mme EECKHOUDT, 5 abstentions : M. DA SILVA, M. REMIGNARD, M. FALL, Mme HIDALGO, Mme ZENERE-LIMA)

- **ADOpte** par chapitre et par opération, la Décision Modificative n°2 qui lui est présentée, au titre de l'exercice 2018, et arrête les dépenses et les recettes conformément à l'état budgétaire.

21	Autorisation de dépenses sur la section d'investissement avant l'adoption du Budget Principal 2019
-----------	---

Majorité (33 voix pour : majorité municipale + Mme EECKHOUDT, 5 abstentions : M. DA SILVA, M. REMIGNARD, M. FALL, Mme HIDALGO, Mme ZENERE-LIMA)

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater avant l'adoption du Budget Principal 2019, les dépenses d'investissement suivant l'état ci-après :

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS EN 2018	25% DES CREDITS OUVERTS	DEPENSES AUTORISEES SUR 2019 AVANT LE VOTE DU BP
Chapitre : 20	707 860,94 €	176 965,24 €	176 965,24 €
Chapitre : 21	2 206 418,08 €	551 604,52 €	551 604,52 €

- **DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget Principal 2019.

22	Accord de principe pour une coopération ou un jumelage entre la Commune de Viry-Chatillon et la Commune d'Arcos de Valdevez (Portugal)
-----------	---

Unanimité

- **DONNE** son accord de principe pour tout accord de coopération ou de jumelage entre la Commune de Viry-Chatillon et la Commune d'Arcos de Valdevez (Portugal).
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

23	Créances éteintes – Budget annexe du Cinéma Le Calypso – exercice 2018
----	---

Unanimité

- **ADMET** en créances éteintes, sur le Budget annexe du Cinéma Le Calypso, les 3 titres d'un montant total de 48,97 € irrécouvrables par les services de la perception.

24	Décision Modificative n°2 – Budget annexe Cinéma Le Calypso 2018
----	---

Unanimité

- **ADOpte** par chapitre et par opération, la Décision Modificative n°2 qui lui est présentée, au titre de l'exercice 2018, et arrête les dépenses et les recettes conformément à l'état budgétaire.

25	Approbation de la convention de mise à disposition du stade Henri Longuet à l'Association Football Club Fleury 91 Cœur d'Essonne
----	---

Unanimité

- **DECIDE** d'adopter les termes de la convention de mise à disposition d'équipements sportifs et de locaux à l'Association Football Club Fleury 91 Cœur d'Essonne pour le samedi 15 décembre 2018.
- **AUTORISE** le Maire ou son Adjoint délégué à signer cette convention et tous documents afférents à celle-ci.

La séance a été levée à 22h25.
Fait à Viry-Chatillon, le 6 décembre 2018.

Le Maire,
Jean-Marie VILAIN